La Lettre du Maire

(n°19)



FINANCES: le budget 2021

Lors de la séance du 19 février 2021, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif pour l'année 2021. Le budget 2021 s'élève à 53 491 278 euros.

La section fonctionnement s'élève à 30 816 378 euros et la section investissement à 22 674 900 euros. Malgré le contexte économique difficile, accentué par la crise sanitaire dont on ne connait ni l'évolution ni l'issue, la Ville de Chennevières souhaite poursuivre son objectif de renforcement des services aux Canavérois et de financement d'un programme d'investissement ambitieux tout en maintenant ses efforts de gestion.

Ce budget est marqué par le programme d'emprunts et la renégociation des emprunts en cours approuvés lors du Conseil municipal de novembre dernier (voir la Lettre du Maire n°17). La crise sanitaire a des conséquences sur la situation économique qui ont permis à la Ville de saisir une opportunité financière inédite afin de bénéficier de taux d'intérêt extrêmement bas et sur une longue durée, et de se prémunir contre les futurs aléas économiques.

La Municipalité poursuit ainsi son programme de construction et de rénovation d'équipements publics.

LES TAUX D'IMPOSITION RESTENT STABLES

À compter de 2021 et pour l'ensemble des communes, la ville ne va plus percevoir le produit de la taxe d'habitationqui est remplacée par la part départementale de la taxe foncière dont le taux s'élève à 13,75%. Ce taux doit donc être additionné au taux communal de taxe foncière.

Pour le foncier bâti, le taux s'élève ainsi à 33,70 %

= 18,95 % taux communal + 1 % perçu pour le compte de GPSEA + 13,75% taux départemental

Pour le foncier non bâti, le taux de la taxe est de 52,83% = 47,23% taux communal + 3,64% perçus pour le compte de GPSEA.

Tout en respectant largement la règle d'or désormais imposée aux communes pour leur endettement, Chennevières demeure ainsi parmi celles dont le taux d'imposition est le moins élevé du Val-de-Marne



Jean-Pierre Barnaud

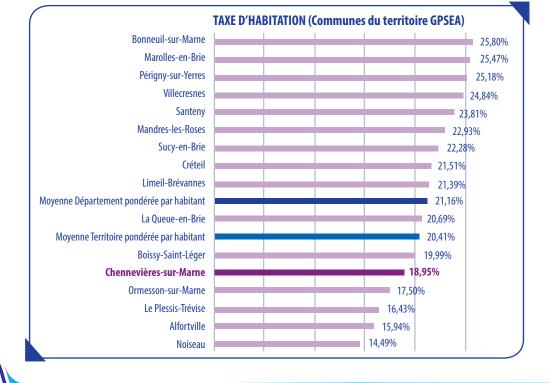
Crédits photos: Mairie

Conception et réalisation:

Service communication /

Marion Le Masurier

Impression: Imprimeurs Alliance
Distribution: Privilège





Pour 100 euros dépensés :

Le fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 30 816 378 euros.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également les charges à caractère général(fluides, fournitures, entretient...), les charges de personnel, de gestion courante (subventions aux associations, au CCAS...). Les objectifs pour cette année sont de poursuivre les efforts de gestion et à maintenir un niveau d'investissement satisfaisant.

Pour financer son fonctionnement, la Ville perçoit des recettes des produits des services, des impôts et taxes, de dotations et subventions...





École du Moulin

Les investissements

La section investissement s'élève à 22 674 900 euros dont 19 164 900 euros pour le programme d'équipement.

Les investissements pour 2021 concernent :

la construction du groupe scolaire Germaine Tillion et l'équipement polyvalent, la rénovation du théâtre Roger Lafaille, la poursuite des travaux d'aménagement du parc du Fort de Champigny, la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de rénovation de l'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine, la réalisation de travaux d'enrobés, la rénovation du groupe scolaire du Moulin à Vent et des travaux dans les bâtiments scolaires...

Les recettes en section investissement proviennent de :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
- Le remboursement du FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement de 2019, soit environ 1 100 000 euros
- · La taxe d'aménagement
- L'emprunt à la suite des renégociations.